

Numéro de dossier : 1081333087

Unité administrative responsable	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain , Direction
Niveau décisionnel proposé	Conseil municipal
Sommet	-
Contrat de ville	-
Projet	-
Objet	Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du 3e paragraphe de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, d'un règlement autorisant la construction de plusieurs immeubles multifamiliaux au sud-ouest de l'intersection des boulevards de l'Acadie et Henri-Bourassa - Lots 324 partie, 324-10, 325-325 à 325-352 du cadastre de la Paroisse de Sault-au-Récollet et 1 985 624 du cadastre du Québec -zone 0210 et 0196.

Il est recommandé:

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION DE PLUSIEURS IMMEUBLES RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX SUR LES LOTS 324 PARTIE, 324-10, 325-325 À 325-52 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAULT-AU-RÉCOLLET, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET 1 985 624 DU CADASTRE DU QUÉBEC », et d'en recommander son adoption à une séance ultérieure;

Le comité exécutif souhaite que la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal porte une attention particulière aux préoccupations suivantes :

- l'harmonisation de l'espace public central en fonction des gabarits des bâtiments, des espaces verts, de l'implantation et de la forme des bâtiments de condominiums abordables;
- la définition et la qualité du lien entre le grand parc et le nouveau parc de proximité;
- l'analyse des impacts éoliens et acoustiques du projet retravaillé, tant sur le projet lui-même que sur le voisinage résidentiel au nord-est;
- la circulation des personnes sur le site;
- les accès au réseau de transport en commun.

de recommander au conseil municipal :

- 2- d'adopter le projet de règlement intitulé « RÈGLEMENT AUTORISANT LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION DE PLUSIEURS IMMEUBLES RÉSIDENTIELS MULTIFAMILIAUX SUR LES LOTS 324 PARTIE, 324-10, 325-325 À 325-52 DU CADASTRE DE LA PAROISSE DE SAULT-AU-RÉCOLLET, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL ET 1 985 624 DU CADASTRE DU QUÉBEC » et de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de

Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique prévue conformément à la loi.

-- Signé par Pascale LOISEAU/MONTREAL le 2008-11-13 09:11:58, en fonction de /MONTREAL.

Signataire:

Pascale LOISEAU

Analyste-rédacteur
Affaires corporatives , Direction du greffe